

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1977)

**Rubrik:** Liban

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# I. OPÉRATIONS

Cette partie du Rapport s'ouvre sur les principales opérations conduites par le CICR en vue d'assurer protection et assistance aux victimes de conflits armés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Liban, Conflit israélo-arabe, Sahara occidental), en Afrique (Conflit de l'Ogaden et Afrique australe), en Indochine et à Chypre. A l'exception du conflit de l'Ogaden, il s'est agi de la poursuite des activités commencées les années précédentes, parfois depuis 10 ans, comme c'est le cas au Moyen-Orient.

Puis vient un chapitre décrivant les activités des délégations régionales du CICR. Il y est surtout question des efforts déployés par celui-ci dans le domaine des visites aux personnes détenues pour des motifs d'ordre politique.

Enfin, les derniers chapitres sont consacrés aux services de soutien aux opérations: Division des Secours, Division médicale et Radiocommunications.

\*

En 1977, les délégués du CICR ont visité quelque 400 prisonniers de guerre (conflits de l'Ogaden et du Sahara occidental principalement) et quelque 3 400 détenus civils (Israël et territoires occupés).

En outre, ils ont eu accès, dans 22 pays, à 244 lieux de détention, où se trouvaient près de 14 000 personnes détenues pour des motifs d'ordre politique. Signalons à cet égard que, pour la première fois, le CICR a visité cette catégorie de détenus en Iran. Il a également pu commencer une action importante en Argentine.

Le CICR s'est aussi occupé du sort de plusieurs dizaines de milliers de personnes ayant fui leurs lieux ou pays d'origine et se trouvant dans des camps de transit (Afrique, Asie du Sud-Est). Il a en outre permis à 737 Taïwanais désirant quitter le Viet Nam de se rendre à Taïpeh, au cours de cinq opérations de rapatriement par voie aérienne.

Dans le domaine de l'assistance, le CICR a transmis des secours dans une cinquantaine de pays, pour une valeur globale de 46,6 millions de francs suisses.

## Liban

Depuis le cessez-le-feu et l'arrivée de la Force Arabe de Dissuasion (FAD) en octobre 1976, un calme relatif a régné au Liban. Cette situation a conduit le CICR — qui n'agit comme agent de secours que pendant les périodes d'urgence — à diminuer progressivement ses activités d'assistance dans l'ensemble du pays.

En revanche, malgré les accords de Chtaura signés le 30 juillet 1977, et le cessez-le-feu accepté le 26 septembre, le sud du pays a continué à être le témoin de combats opposant des factions adverses, notamment dans les régions de Marjayoun, Nabatiyé et Bent Jbeil. Le CICR a donc été amené à poursuivre et même à intensifier ses tâches humanitaires dans les domaines de la distribution de secours et de l'assistance médicale dans cette région du pays.

Parallèlement, le CICR a poursuivi l'action de protection, entreprise dès le début du conflit, en faveur des personnes détenues et disparues.

En 1977, le CICR a maintenu sa délégation au Liban, composée de trois sous-délégations, à Beyrouth, Tripoli et Jounieh, le quartier général se trouvant aussi à Beyrouth. La situation dans le Sud du Liban a rendu nécessaire l'ouverture d'un bureau à Tyr, dès avril 1977. En revanche, la sous-délégation de Limassol à Chypre (qui s'occupait de l'acheminement des secours par bateau) a été fermée à fin juin 1977, en raison de la diminution des activités du CICR au Liban.

A la fin de l'année, les effectifs du CICR au Liban s'élevaient à 18 délégués et collaborateurs, ainsi qu'à 54 employés engagés sur place.

### Secours

*ASSISTANCE MATÉRIELLE.* — Depuis l'instauration du cessez-le-feu en octobre 1976, les besoins de la population — sur le plan de l'assistance matérielle — se sont modifiés peu à peu. En outre, les structures gouvernementales, dont l'action avait été freinée, voire suspendue, en raison du conflit, ont pu reprendre leurs activités dans ce domaine. Cette situation a amené le CICR — qui jusqu'alors canalisait une partie importante de l'aide humanitaire de la communauté internationale destinée aux victimes des événements — à revoir son plan d'assistance.

Une répartition des tâches a été établie entre le Haut Comité des Secours du Gouvernement libanais, l'Office de Développement Social (ODS), les agences spécialisées internationales et le CICR, répartition qui a permis à ce dernier de se désengager partiellement et de transférer aux structures existantes ses tâches d'acheminement et de distribution des secours.

Une des conséquences de cette réorganisation a été la fermeture, à fin juin, de la sous-délégation de Limassol, à Chypre, d'où partaient les secours précédemment arrivés à Chypre de divers continents pour être acheminés au Liban par le bateau « Kalliopi », qui assurait une navette entre Chypre et le Liban. Cependant, à titre de réserve en cas de nécessité, le CICR a maintenu temporairement à Chypre un stock de 367 tonnes de secours, d'une valeur de 1,1 million de francs suisses.

Le CICR a néanmoins continué à apporter une aide d'appoint, lorsqu'elle était nécessaire, notamment à plusieurs milliers de personnes qui avaient quitté leurs villages — en raison des combats dans le Sud — pour se réfugier dans le reste du pays, où l'ODS les avait pris en charge, avec en partie l'assistance matérielle du CICR.

Si le CICR a progressivement pu se désengager dans l'ensemble du pays, il n'en a pas été de même dans le Sud. En effet, cette région, qui a périodiquement été soumise à des combats tout au long de l'année, n'a pas pu être approvisionnée en vivres et médicaments, par les organismes libanais, ce qui a conduit le CICR à intensifier son action, en ouvrant un bureau à Tyr, chargé de coordonner l'action d'assistance. C'est ainsi que, dans la mesure où les combats le permettaient, les délégués du CICR se sont rendus régulièrement dans quelque 60 villages au Sud du Liban, afin d'y distribuer des secours, arrivés de Beyrouth par camions. Ces distributions ont virtuellement absorbé les stocks du CICR, y compris les 367 tonnes de réserves entreposées à Chypre et qui ont été transférées au Liban début septembre. Le CICR n'a pas cessé pour autant ses distributions, le Gouvernement libanais fournissant les vivres et l'UNICEF les couvertures, vêtements, etc.

### Assistance médicale

Sur le plan de l'assistance médicale, le CICR a poursuivi son programme, en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé, le Comité d'Aide médicale, la Croix-Rouge libanaise, le « Croissant-Rouge palestinien », ainsi qu'avec l'OMS et d'autres organismes internationaux.

Dans ce domaine également, le CICR a procédé à une réévaluation de ses activités, afin de tenir compte de la situation sanitaire après le cessez-le-feu.

*LES DISPENSAIRES ET HÔPITAUX.* — A la demande du Ministère de la Santé, le CICR s'est chargé d'une enquête destinée à faire le point sur l'état des dispensaires libanais, enquête devant permettre au Gouvernement de réorganiser son système de distribution et de connaître les besoins. En attendant que cette réorganisation soit terminée, le CICR a continué à approvisionner, au cours des six premiers mois de l'année, un grand nombre de dispensaires en médicaments et matériel médical pour se concentrer, pendant le second semestre, sur les dispensaires et hôpitaux que les structures libanaises ne pouvaient atteindre, notamment au Sud du pays.

L'équipe médicale basée à Tyr s'est chargée de visiter systématiquement les villages de cette région, afin d'y suivre la situation sanitaire. Elle s'est attachée, en particulier, à détecter et à prévenir d'éventuelles épidémies, en mettant sur pied, en collaboration avec le Gouvernement libanais, qui a fourni les doses de vaccin nécessaires, une campagne de vaccination contre la poliomyélite en faveur des enfants.

### Les invalides de guerre

Les programmes de rééducation des handicapés et des mutilés — qui avaient débuté à fin 1976 — se sont poursuivis en 1977.

*LES PROTHÈSES.* — Une enquête a été effectuée par un spécialiste aux fins, d'une part, de recenser le nombre des personnes ayant besoin d'une prothèse et, d'autre part, d'étudier les possibilités techniques offertes pour l'équipement des amputés. Cette étude a permis de dénombrer environ 900 personnes ayant besoin d'une prothèse.

Afin de réaliser ce programme, le CICR a fait appel à l'aide internationale. Le Gouvernement des Pays-Bas, les Croix-Rouges britannique et suisse y ont répondu, ce qui a permis d'envoyer, à plusieurs reprises, dans les divers centres de réadaptation des équipes de techniciens, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes. Au total, 565 prothèses ont été posées par les équipes néerlandaise et britannique. Quant à l'équipe suisse, elle assure pendant une année l'ajustage des prothèses et la réadaptation des invalides.

*LES PARAPLÉGIQUES.* — A la demande du Gouvernement libanais, le CICR a envoyé au Liban à fin 1977 un spécialiste afin de faire le point sur la situation des paraplégiques et de présenter au Gouvernement des propositions d'action.

De plus, des chaises roulantes ont été distribuées aux infirmes gravement atteints.

*LES PROTHÈSES OCULAIRES.* — Un autre aspect de la réadaptation touche les personnes qui ont partiellement perdu la vue. Un spécialiste en prothèses oculaires s'est rendu à deux reprises au Liban, pour poser et ajuster quelque 380 prothèses oculaires.

### L'hôpital de campagne

L'hôpital de campagne, qui a été fermé le 11 décembre 1976, a été maintenu en état de fonctionnement jusqu'à fin février 1977. A fin juin, avec l'agrément des Sociétés nationales scandinaves donatrices, l'équipement disponible a été remis à la communauté chiite pour l'hôpital qu'elle a ouvert dans le quartier où se trouvait l'hôpital de campagne du CICR. Relevons que ce quartier — qui jusqu'alors n'était pas équipé de structures sanitaires — est peuplé en partie de réfugiés.

### Statistiques des secours

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1977, le CICR a acheminé au Liban 6293 tonnes de secours (soit 97 tonnes de médicaments et matériel médical; 6107 tonnes de vivres et 89 tonnes d'habits, couvertures et divers) d'une valeur totale de 22 308 400 francs suisses, y compris l'aide alimentaire de la CEE (cf. tableau page 34 du présent Rapport).

## **Les déplacés du Liban en Syrie**

Dès le début des événements au Liban, en avril 1975, des milliers de personnes sont allées chercher refuge en Syrie. En collaboration avec les autorités syriennes, le Croissant-Rouge Arabe Syrien (CRAS) et le « Croissant-Rouge palestinien » (CRP), le CICR a distribué des secours d'urgence aux victimes du conflit libanais ayant trouvé refuge en Syrie.

Cette action a consisté, dans un premier temps, à remettre aux familles déplacées des matelas, couvertures et du lait en poudre. Dès le printemps 1977, le CICR a pu diversifier davantage ses distributions en y incluant des denrées alimentaires de base, des vêtements pour enfants, ainsi que des médicaments. En outre, le CICR a fait don d'une unité complète de médicaments à chacun des dispensaires du CRAS et du « CRP » ayant soigné gratuitement des déplacés du Liban.

Pour l'année 1977, plus de 1000 familles (6000 personnes environ) ont bénéficié de l'aide du CICR — 40 tonnes de secours d'une valeur de 143 800 francs suisses.

La collaboration du CICR avec le CRAS et le « CRP » s'est également étendue au travail de l'Agence centrale de Recherches, aux fins de retrouver la trace des personnes disparues durant les événements.

## **La protection**

Dès le début des hostilités, le CICR est intervenu à maintes reprises auprès des responsables politiques et militaires des différents partis et groupes armés au Liban, afin de leur rappeler leurs obligations concernant le traitement des prisonniers, conformément à l'esprit des Conventions de Genève.

Comme il l'a fait tout au long de l'année 1976, le CICR a continué à visiter les prisonniers détenus par les différents belligérants au Liban.

C'est ainsi que les délégués du CICR ont effectué plusieurs visites à une vingtaine de personnes en mains des « Forces libanaises » à Kleya et à Marjayoun (Sud du Liban). Ils ont également visité un prisonnier en mains du « Front du Refus » à Beyrouth et trois prisonniers en mains du FATH, à Dardghaya, Tyr et Rachidié.

La crise au Liban a entraîné l'arrestation, par les autorités, d'un certain nombre de personnes. Afin de répondre aux demandes de nouvelles qui lui étaient adressées par les familles des personnes arrêtées, le CICR a entrepris des démarches au plus haut niveau, tant auprès des autorités libanaises et syriennes qu'auprès de la FAD.

En janvier 1977, M. Marcel A. Naville, membre du CICR, s'est rendu au Liban, où il a été reçu par le Président de la République, M. Elias Sarkis, pour discuter des problèmes humanitaires nés du conflit. M. Naville a également eu des

contacts avec le Premier ministre, la Présidente de la Croix-Rouge libanaise et le Président du « Croissant-Rouge palestinien ».

En outre, le Président du CICR, M. Alexandre Hay, s'est rendu à Damas, à fin juin 1977, sur invitation du Gouvernement syrien, afin de rencontrer le Président de la République, M. Hafez al Assad, les Ministres de la Défense, des Affaires étrangères et de la Santé. Ces divers entretiens avaient pour but d'améliorer la collaboration entre la FAD et les autorités syriennes, d'une part, le CICR, d'autre part, et de faciliter les tâches traditionnelles de ce dernier.

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec le Président de la République arabe syrienne, le Président du CICR a abordé la question des personnes disparues et supposées détenues en Syrie, dont 400 cas avaient été recensés par la délégation du CICR au Liban. Il a notamment émis le vœu de recevoir une liste de ces personnes, afin de rassurer leurs familles et a, en outre, offert les services du CICR pour les visiter et pour transmettre des messages à leurs proches. A la fin de l'année, les offres faites par le Président du CICR n'avaient cependant pas encore abouti à une action de protection effective en faveur de ces personnes.

Au Liban, à la suite de divers entretiens avec le Commandant en chef de la FAD, la délégation du CICR a obtenu une liste de 12 personnes en mains de la FAD, dont 3 ont pu être visitées le 5 octobre; ces dernières ont été relâchées depuis lors. D'autres démarches ont été entreprises aux fins de visiter le solde des détenus figurant sur la liste remise et qui ont été transférés dans une prison dépendant des Forces de sécurité intérieure (FSI).

## **Recherches de disparus**

Au début de l'année 1977, l'Agence centrale de Recherches (ACR) avait trois bureaux, dépendant des trois sous-délégations de Beyrouth, Jounieh et Tripoli. En octobre, l'Agence de Tripoli a fermé ses portes et ses activités ont été reprises par l'Agence de Beyrouth. Pour sa part, la sous-délégation de Tyr a joué le rôle de relais en assurant l'échange de messages familiaux et en transmettant les demandes de recherches à la délégation de Beyrouth.

En ce qui concerne les personnes portées disparues, l'ACR a continué à déployer, en collaboration avec les délégations du Liban et de Syrie, une intense activité, aux fins d'établir des listes complètes de ces personnes et de donner aux familles les renseignements souhaités.

Pendant la première partie de l'année écoulée, les bureaux de l'Agence au Liban ont traité un nombre encore très important de cas de personnes disparues, notamment du camp de Tall-El-Zaatar. La majeure partie de ces cas avait déjà fait l'objet d'enquêtes individuelles qui n'avaient pas abouti. Après les avoir réexaminés, les bureaux de l'Agence en ont dressé des



listes, qui ont été remises aux diverses parties concernées ainsi qu'à l'« United Nations Relief and Works Agency » (UNRWA) et au Bureau de Liaison de la FAD qui avaient offert leur coopération afin d'éclaircir le sort des disparus. Cette procédure a permis de clore un certain nombre de dossiers.

Il restait néanmoins de nombreux cas de personnes disparues dont on n'était pas parvenu à élucider le sort. C'est pourquoi, dès le mois de juin 1977, les bureaux de l'Agence au Liban ont réexaminé chaque dossier en suspens, et ont repris contact avec les divers demandeurs, aux fins de constituer un dossier général et récapitulatif des personnes disparues.

De plus, les bureaux de l'Agence au Liban ont dû se charger — bien que les communications postales aient été rétablies entre le Liban et l'étranger — de l'échange de messages familiaux, notamment en provenance et à destination du Sud du pays, en raison des combats qui s'y déroulaient.

En outre, les bureaux de l'Agence au Liban se sont occupés — dans le cadre de réunions de familles — de transférer d'une zone à l'autre les membres de familles séparés.

Enfin, la délégation du CICR à Damas, en collaboration avec les bureaux de l'ACR au Liban, s'est chargée de tous les cas relatifs aux déplacés libanais en Syrie.

#### STATISTIQUES

Traitements de cas	42 853
Enquêtes ouvertes	1 941
Réponses positives	1 850
Réponses négatives	647
Messages familiaux échangés	28 961

#### Le financement de l'action

L'action du CICR au Liban n'aurait pas été possible sans la confiance que lui ont témoignée de très nombreux gouvernements, Sociétés nationales, organisations internationales et particuliers, et sans l'appui matériel considérable qu'ils lui ont apporté.

En 1977, les montants des dons reçus par le CICR se sont élevés à près de 3 139 940 francs suisses pour les contributions en espèces, et à plus de 22 300 000 pour celles en nature. La liste des donateurs, en ce qui concerne les contributions en espèces, figure aux pages 70-71 du présent Rapport.

Les donateurs ayant contribué par des *dons en nature* à l'action de secours du CICR en 1977 sont les suivants:

**CROIX-ROUGES:** Canada, Danemark, France, Italie, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède.

**GOUVERNEMENTS:** Irak, Suisse.

**DIVERS:** CEE, OMS, UNICEF, Caritas, Rotary Lyon, association Suisse-Liban, Armenian Sanatorium.